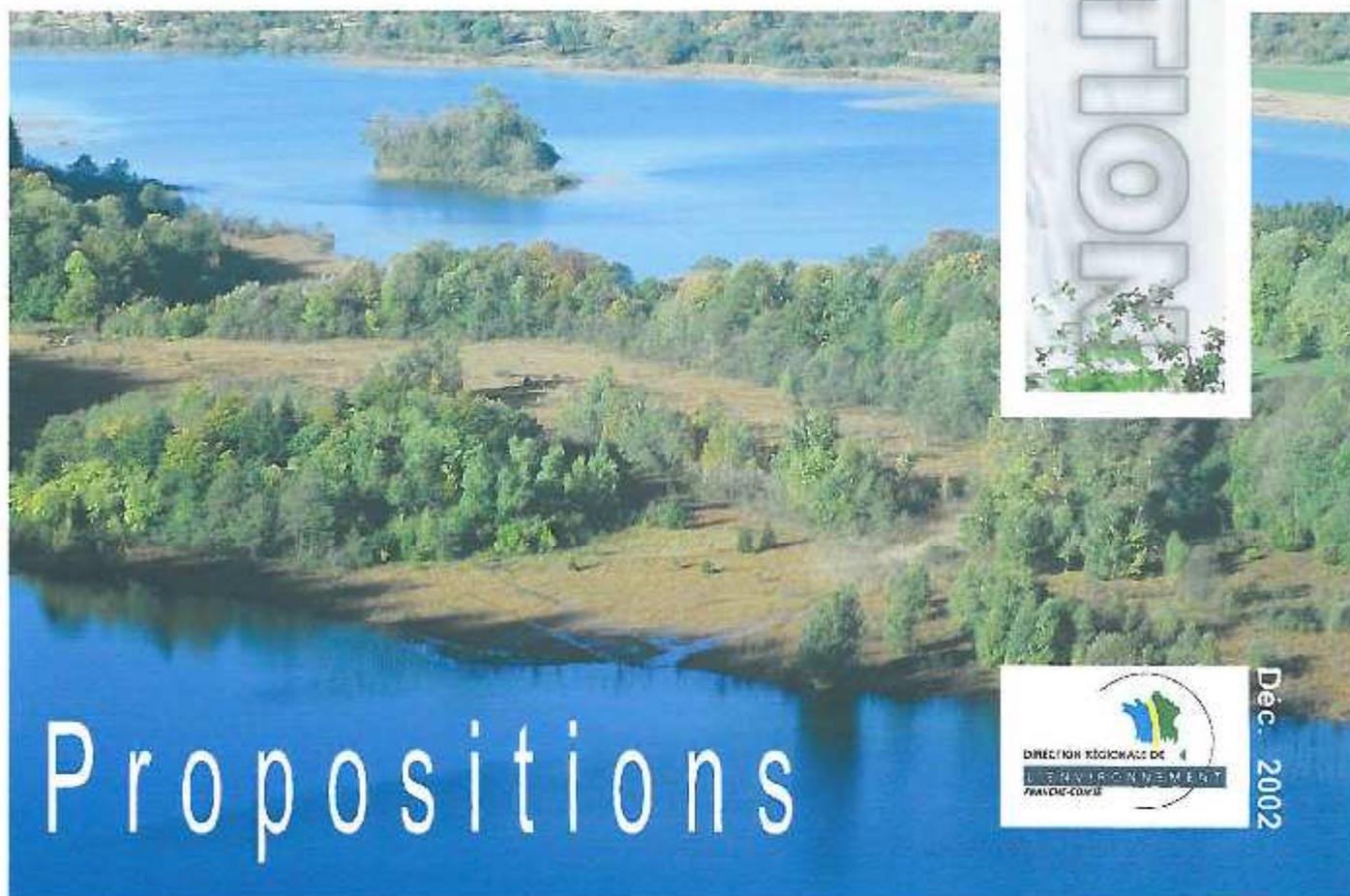


# 3.

Y. HESSOU, architecte paysagiste  
A.C. CHOLEY, architecte dplg



# Propositions

PLAN DE GESTION

Photographie de M. LOUP



Déc. 2002

# L. LEGENDE DES ICOMES

navette... 



Belvédère



"Boîte à outils"



Itinéraire



Mobilier



Parking



Paysage



Sentier



Signalétique

# L. LEGENDE DES ICOMES

navette... 



Belvédère



"Boîte à outils"



Itinéraire



Mobilier



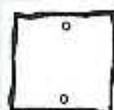
Parking



Paysage



Sentier



Signalétique

*« Regarde bien ces hauteurs, ces rochers, ces sentiers. Tes anciens los ont vu bien des siècles avant toi et maintenant ils les regardent par tes yeux et les admirent par ton âme. »*

Emile ERCKMANN et Alexandre CHATRIAN, cités par Christophe LEFEBURE, dans « Villages perchés de France », Les Editions Arthaud, Paris, 1998.

*« L'histoire est devenue pour l'essentiel une mise en demeure adressée par le Futur au Contemporain. »*

Julien GRACQ, « Lettrines », 1974, cité par Fernand BRAUDEL, dans « L'identité de la France », Les Editions Arthaud, Paris, 1986.

### **Remerciements :**

A Messieurs Jean-Luc MORDEFROID (Unité de Recherche Archéologique Cartusienne, Conseiller scientifique), et Jean-Luc GOMEZ (Direction Régionale de l'Environnement de Franche-Comté, Inspecteur des Sites), pour leurs conseils, leurs orientations bibliographiques, et leur contribution, notamment à l'illustration et à la rédaction des parties historiques de ce volet de l'étude.

# Introduction

## Préambule

Le classement d'un site en application des dispositions du Code de l'Environnement (anciennement Loi du 2 mai 1930), permet de préserver les paysages remarquables, en assurant la bonne intégration des projets nouveaux d'importance ; ces derniers sont en effet soumis à autorisation spéciale, soit du Préfet, soit du Ministre de l'Environnement après avis de la Commission Départementale des Sites.

Cette mesure de protection réglementaire est toutefois incomplète, car elle n'impose pas par exemple la réabsorption des points noirs paysagers qui existaient déjà avant le classement, et elle ne permet malheureusement pas de lutter contre une dynamique naturelle de boisement, conséquence de la déprise agricole, et dont souffrent aujourd'hui la plupart des sites naturels.

A partir du diagnostic présenté le 3 juillet 2002, et des remarques exprimées par les participants aux tables rondes organisées le même jour, ce second volet du plan de gestion a pour objet de définir et de traduire en actions des grands principes, pour la préservation et la mise en valeur des paysages remarquables qui ont été classés. Les travaux proposés seront ensuite réalisés par, ou avec l'accord des propriétaires publics et privés concernés, et le cas échéant avec la contribution financière des partenaires institutionnels intéressés.

Il ne s'agit pas bien sûr de « mettre sous cloche » les Sept Lacs et les Cascades du Hérisson. Un tel projet n'aurait pas plus de sens que de vouloir enfermer la Joconde dans un coffre-fort, sous prétexte de la protéger ; elle ne serait plus accessible au public, et disparaîtrait ainsi du patrimoine commun presque aussi irrémédiablement que si elle était détruite...

Il s'agit de continuer à « donner à voir » ces paysages remarquables qui sont le bien de tous, une richesse commune, mais de le faire autrement, en assurant en particulier la promotion de la dimension culturelle, notamment historique et légendaire des deux sites classés.

Il convient également, dans une logique de « développement durable », de concilier préservation et mise en valeur des paysages, mais aussi des milieux naturels d'une part, et vie locale et exploitation touristique des lieux d'autre part, avec la qualité comme maître mot et première ambition de la démarche. La qualité est en effet une garantie de sauvegarde de l'environnement et du cadre de vie, mais également de progrès économique et social et de sécurité...

## **Problématiques et enjeux**

*Dans le diagnostic, qui constitue la première phase de l'étude, et à l'occasion de divers entretiens individuels et des tables rondes organisées le 03 juillet 2002, cinq objectifs majeurs ont été identifiés quant aux sentiers et à leurs aménagements futurs (ils ne sont pas énumérés ci-dessous par ordre d'importance) :*

1. Promouvoir la dimension culturelle, notamment historique et légendaire, des lieux ;
2. Encourager une fréquentation plus homogène de l'ensemble des deux sites, afin notamment d'atténuer, autant que possible, l'engorgement du sentier des Cascades du Hérisson en pleine saison touristique. Il s'agit de tenter de limiter l'usure du chemin et des milieux concernés, mais également d'éviter la frustration, voire la très grande déception d'un public qui n'aura pas pu découvrir les lieux dans des conditions satisfaisantes, en raison d'un trop grand nombre de visiteurs, à un époque de l'année durant laquelle les chutes d'eau sont en outre moins spectaculaires (étiage de la rivière) ;
3. Améliorer la sécurité du public, tout en préservant la qualité des paysages remarquables qui ont été classés ;
4. Mettre en place une signalisation de qualité, parfaitement intégrée à son environnement, et permettant de mieux guider les touristes. Monsieur Jean-Luc MARIE (Ferme de l'Aurochs), mais également Madame ROUX (Conseillère municipale à Menétrux-en-Joux), ont précisé à ce sujet qu'il n'était pas rare de rencontrer des visiteurs partis du hameau d'Illay, et cherchant leur véhicule sur le parking de l'Eventail, ... ;
5. Préserver des milieux particulièrement sensibles, qui peuvent être dégradés, voire irrémédiablement détruits par une fréquentation touristique non maîtrisée. Monsieur Michel LOUP, Photographe, a insisté sur la nécessité de préserver les tourbières et les roselières, situées notamment entre les lacs d'Illay, du Petit et du Grand Maclu, en fermant à la circulation automobile les chemins, en particulier ceux qui ont été renforcés, voire créés, dans le cadre des opérations de remembrement réalisées sur le territoire de la commune de Chaux-du-Dombief. Monsieur Jean-Luc MORDEFROID (Unité de Recherche Archéologique Cartusienne), a également constaté, lors des fins de semaines particulièrement chaudes et ensoleillées du mois de juin, un détournement de l'usage de ces chemins agricoles et forestiers à des fins touristiques.

## I – In situ :

### Plan paysager de Référence et urbanisation future.

Le Plan Paysager de Référence (P.P.R) regroupe 5 grandes thématiques développées dans les fiches suivantes, mais également dans certaines fiches de la seconde partie.

Les orientations du P.P.R :

1. **Préservation du "Grand Paysage"** : réouverture de perspectives, opérations de "reconquêtes paysagères"...
2. **Mise en valeur de motifs paysagers** : dégagement de pitons rocheux, de pieds de falaises, restauration et maintien des clairières...
3. **Mise en valeur de sites particuliers** : défrichement sélectif et entretien des cascades, de l'ancienne clouterie...
4. **Restauration de points noirs paysagers et de dysfonctionnements** : renaturation d'éboulis, intégration de la station d'épuration, restauration du parking enherbé au pied de l'Eventail, atténuation de l'impact de certains réseaux aériens...
5. **Rénovation de l'IMAGE du lieu** : la signalétique, le mobilier, mais également les prescriptions aux acteurs privés....

#### 1. FICHES "GESTION DES PAYSAGES"

I	Autour des lacs du Fioget et du Vernois
II	Autour du lac du Narlay
III	Autour des lacs du Val et de Chambly
IV	Le chemin des crêtes entre le Frasnois et Ilay
V	Autour du hameau du Frasnois
VI	L'entre-deux lacs : Ilay et Maclu
VII	Restauration des carrières des Maclu

#### 2. FICHES "VILLAGES et URBANISATION"

VIII	station d'épuration du Frasnois
IX	Le Frasnois : principes d'urbanisation et aménagement du parking
X	Urbanisation de Chambly.

#### 3. FICHES "CONSEILS" : L'ACTIVITE COMMERCIALE en site paysager d'intérêt majeur

XI	Amélioration de la buvette du Saut de la Forge
XII	Buvette du Saut de la Forge – Un nouvel établissement à la lisière du site
XIII	La ferme de l'aurochs
XIV	Le restaurant des cascades
XV	Fiche de référence : mobilier et aménagements en site touristique et paysager d'intérêt majeur

## FICHES intégrées à la seconde partie (II - Itinéraires).

### 1. FICHES "GESTION DES PAYSAGES"

<b>Cascades du Hérisson</b>	RD 326 – Prescriptions paysagères - Falaises	<b>1</b>
	RD 326 – Prescriptions paysagères – Réseaux aériens	<b>2</b>
	Cascades du Hérisson – Les abords de la rivière et ses îlots	<b>15</b>
	Cascades du Hérisson – Les clairières	<b>19</b>
	Cascades du Hérisson – Le Saut de la Forge	<b>20</b>
	Cascades du Hérisson – Le Moulin Jounet	<b>21</b>
	Cascades du Hérisson – La Prairie entre le Moulin Jounet et le Saut Girard	<b>22</b>
	Cascades du Hérisson – L'ancienne clouterie.	<b>23</b>
	Cascades du Hérisson – Le Saut Girard.	<b>26</b>
<b>Les 4 lacs et le Prieuré d'Ilay</b>	La pointe Nord du Petit Maclu	<b>50</b>
	Le Grand Maclu, perspectives	<b>53</b>
	Le Petit Maclu, perspectives	<b>54</b>
<b>Le " désert" de Bonlieu</b>	Interventions paysagères – la pointe sud	<b>57</b>
	Interventions paysagères – la séquence Ouest	<b>58</b>
<b>Circuit mythes et légendes</b>	La route entre la chambre du Prince et le belvédère de l'Eventail.	<b>65</b>
	Les perspectives sur Narlay – Travaux d'entretien	<b>71</b>
	La route entre Narlay et Bonlieu	<b>72</b>

### 2. FICHES "VILLAGES et URBANISATION"

	Ilay : le nœud routier	<b>48a</b>
	La Fromagerie : repérage et signalisation	<b>51a</b>
	La Fromagerie : espaces publics	<b>51b</b>

### 3. FICHES "CONSEILS" : L'ACTIVITE COMMERCIALE en site paysager d'intérêt majeur

<b>Promenades médiévales</b>	Le parking de la Ferme de l'Aurochs	<b>3</b>
	Le parking de la pisciculture	<b>4</b>
	Les abords de la pisciculture	<b>5</b>
	L'aire de stationnement de l'Eventail	<b>6</b>
	L'aire de stationnement de la route forestière des cascades	<b>11</b>
	Cascades du Hérisson – Le saut de la Forge	<b>20</b>
	La buvette du Saut Girard	<b>24</b>
	Le camping de Bonlieu : camping et carrefour	<b>55</b>



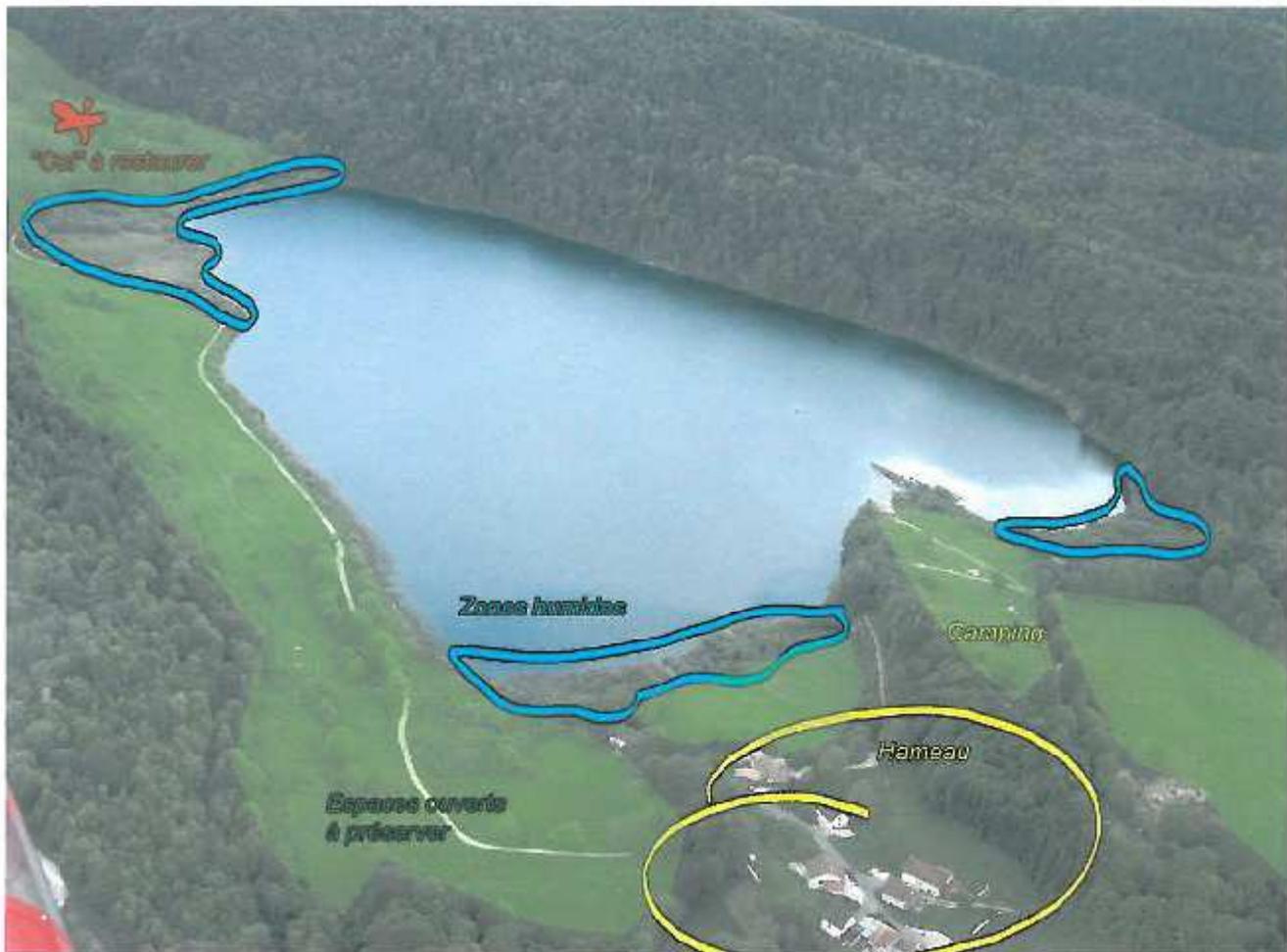
Ces deux lacs, situés au Nord du site, dans une zone peu fréquentée en pleine saison touristique par les visiteurs, doit rester un **santuaire paysager** et environnemental.

Ils peuvent être irrigués par des **sentiers de promenade**, mais n'entreront pas dans les circuits envisagés pour le public estival (CIRCUIT des MYTHES et LEGENDES). Les lacs du Vernois et du Fioget garderont leur **caractère intimiste** pour le plus grand bonheur des promeneurs curieux.

### Principes de gestion :

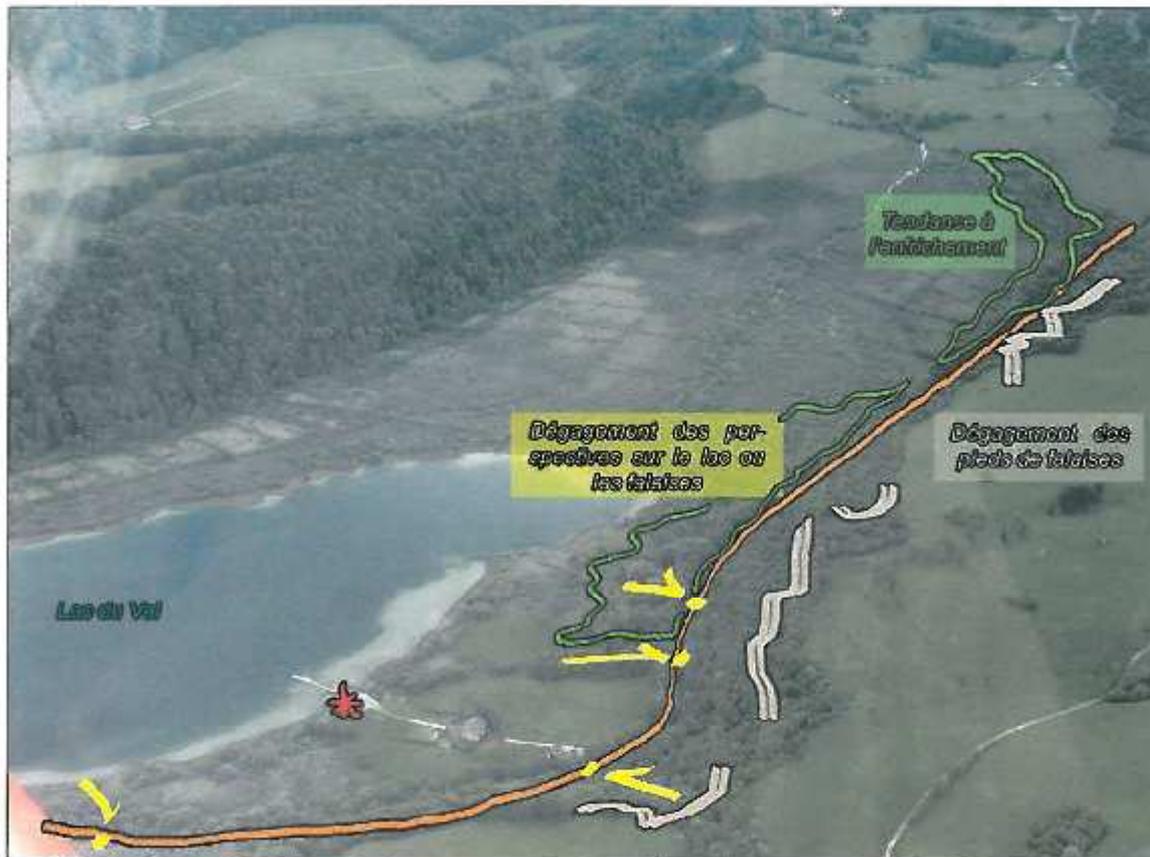
- ☞ Préserver l'**ouverture** des paysages et les perspectives particulières.
- ☞ Préférer le **caractère rural et hydromorphe** plutôt que forestier.
- ☞ Orienter la gestion forestière vers une **mixité des peuplements**, et un mode de régénération continue (plutôt qu'une exploitation totale.)





- Préserver et entretenir les **perspectives** (confer les fiches n° 71 et 72).
- Conserver et entretenir le **caractère rural** du terrain de camping dans sa forme actuelle, il est pratiquement pas décelable hors saison.
- Proposer une **promenade** autour du lac, tout en conservant le caractère spontané de la découverte.
- Gérer les **espaces ouverts**, par un entretien régulier des haies et des bosquets.
- Préserver la **lisibilité paysagère** du site : cohérence et légitimité paysagères. Par exemple, la zone boisée au Nord du plan d'eau : située au niveau d'un « col », un point d'inflexion du relief particulièrement fondamental pour la compréhension du site, elle en perturbe la lisibilité.

- Gérer les **zones humides** : un entretien régulier doit permettre de préserver la perspective depuis le belvédère de la Fée de Narlay (confer le circuit des mythes et légendes, fiche 70). Entretien de la saulaie et de la rosalière.



Dernière «marche» du site, après les «échelles» du Hérisson, les lacs occupent la vallée soudain élargie, avant la «porte» de Doucier.

**Importance des lacs du Val et de Chambly par rapport aux sites des Cascades du Hérisson et des 7 lacs.** Plan d'eau inférieurs liés à Bonlieu (cours du Hérisson), mais également aux lacs des Maclu et d'Illay (pour les couleurs et les ambiances).

(perspective majeure).

Ces zones sont particulièrement difficiles à entretenir, du fait de leur caractère humide.

**Caractéristiques paysagères particulières,** notamment du lac du Val qui présente une **couleur vert émeraude**, et se met particulièrement bien en scène depuis la route d'accès aux cascades. Les plans d'eau présentent également de nombreux autres intérêts (zones humides, ouvrages hydrauliques...), mais qui ne sont pas accessibles aux visiteurs, car une grande partie du site se trouve sur des propriétés privées. Malgré la présence du GR, les propriétaires interdisent **toute circulation** sur le bord des lacs, notamment sur les berges Sud.

Préserver les milieux ouverts autour de ces lacs, et une perspective soignée depuis les belvédères du circuit des «mythes et légendes» : la Chambre du Prince, la Dame Blanche, l'Eventail..., reste un enjeu majeur.

**Des perspectives intéressantes mais fragiles, un site en danger de fermeture.**

L'enrichissement de certaines zones est particulièrement problématique car il risque d'isoler à terme les plans d'eau dans un écran de végétation haute. Ils seraient ainsi invisibles non seulement depuis le val du Hérisson, mais également depuis la Chambre du Prince





Le cheminement le plus intéressant pour relier le Frasnois à Ilay, dans le cadre du circuit des 4 lacs, est certainement le passage par les crêtes. Il est d'autant plus important que sa réouverture, en corollaire à une gestion paysagère des versants (réouverture des clairières, résorption des zones de friches...) permettrait de retrouver un paysage en cours de disparition. **Zone d'intervention d'enjeu majeur.**

Une variante consisterait à longer le lac d'Ilay, dans une zone très peu arborée et moins confortable en période estivale. Le risque est également de se contenter d'un tracé déconnecté des grands enjeux paysagers du secteur des lacs. Cependant, la richesse du site rend possible des variantes pour le circuit projeté.

## Autour du hameau du Frasnois

V

Le paysage en périphérie du Frasnois s'est considérablement refermé, du fait de la déprise agricole et de l'abandon des certaines terres.

Le diagnostic avait clairement mis en évidence cette évolution par la comparaison de la situation actuelle avec des cartes et avec une iconographie ancienne.

L'enjeu est de retrouver une **lisibilité paysagère** autour du Frasnois, dans une logique de **gestion actuelle**.

Certains principes sont fondamentaux :

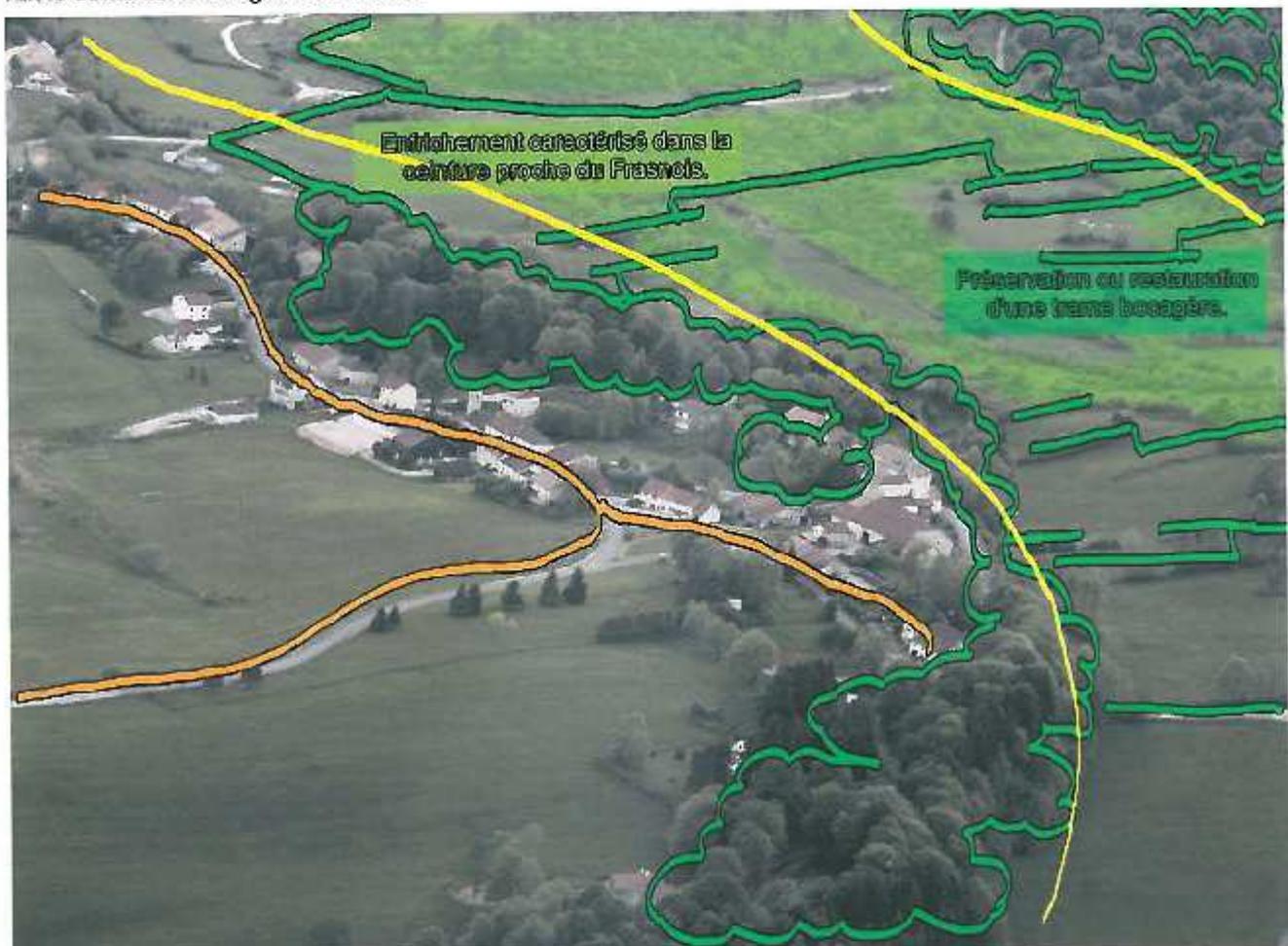
>> éviter le développement de friches à proximité immédiate du village ;

>> préserver la ceinture de prés et de prairies autour du Frasnois (il se trouve avant les forêts en versant et le lac en talweg). = reculer les lisières.

>> préserver une continuité biologique avec un réseau de haies cohérent entre lisières et bosquets.

L'urbanisation du Frasnois est traitée dans le fiche n° IX. Elle propose un développement du hameau compatible avec la préservation des paysages (il garantirait les perspectives fondamentales, tant pour les visiteurs, que pour les habitants !).

La présente fiche suggère une organisation du paysage de proximité du village, qui en préserverait le contexte et la légitimité actuels.



Les abords du lac d'Ilay sont fréquentés par un public familial qui souhaite se retrouver dans un site ombragé et convivial. La «plage» doit conserver son caractère spontané. Les aménagements tendront à organiser le fonctionnement du lieu pour en éviter la banalisation et la stigmatisation.

Les poubelles :

- les restreindre à l'entrée de la zone, dans des corbeilles de dimension adaptée ;
- proposer un habillage si un conteneur est nécessaire.



La zone naturelle entre Ilay et la route départementale :

- Un secteur pressenti pour le tracé d'une variante d'un sentier reliant le Frasnais à Ilay le long de la berge Nord du lac ;
- des espaces ouverts à préserver.

Il s'agit d'éviter la stigmatisation du site par des espaces de stationnement. Il serait préférable d'aménager l'aire de stationnement de la Motte, pour les pêcheurs. Sa proximité des lieux de pêche justifie cette proposition (confer la fiche n° 49). Elle permet également de respecter un cadre qualitatif d'organisation des fonctions (stationnement, circulation) tout en préservant le site.

Point noir paysager



## Le principe consiste à gérer les espaces ouverts :

- Entretien des prés et des prairies. Des opérations de reconquête d'espaces ouverts et de prairies ont été menées sur les terrains communaux par la commune du Frasnois. Les collectivités locales pourraient avoir comme objectif d'acquérir progressivement et dans la mesure du possible, les terrains périphériques aux lacs, afin de procéder à une restauration des lieux (bien souvent enfrichés), et à un entretien régulier.

-- Intervention de restauration : opération lourde, elle est un préalable nécessaire. Première année du programme d'actions.

-- Travaux réguliers d'entretien : les deux à trois premières années, un entretien pluriannuel est nécessaire, afin de pérenniser les travaux de restauration, et d'affaiblir progressivement les plantes pionnières non désirables.

-- Au-delà de la quatrième année, l'entretien pourra se limiter à une ou deux fauche(s) annuelle(s). Il est essentiel de recueillir les plantations de résineux.

- Les **zones humides** seront préservées selon les préconisations des gestionnaires (Natura 2000). Il est souhaitable de limiter le développement arboré dans les tourbières. Des interventions ponctuelles pourront être envisagées.

- **Accès motorisé** du chemin limité exclusivement aux gestionnaires, aux exploitants et aux propriétaires.



*Parcelles de résineux, entre les deux lacs.*



Notion fondamentale de **CONTINUITÉ** des espaces et des perspectives.

Photo éboulis

La restauration repose sur deux principes :  
**1. Fixation mécanique du sol**, préalable nécessaire à toute reprise de végétation. Elle s'impose par le caractère particulièrement meuble du talus.

>> **La terre armée** : le procédé repose sur l'utilisation de filets géotextiles à maille tridimensionnelle, armés d'un grillage métallique pour en améliorer la résistance. La terre végétale trouvera sa place dans l'épaisseur du filet. L'épaisseur minimale à retenir est de 15 cm pour un couvert herbacé. Cependant pour un traitement arbustif, il faut prévoir une épaisseur de 35 cm (minimum).

>> Une étude technique doit être menée afin de définir très précisément la mise en œuvre du procédé, en fonction de la mécanique du sol (pente, texture et structure, présence de roches naturelles et de zones d'ancrage possibles cônes d'éboulis et zones instables...).

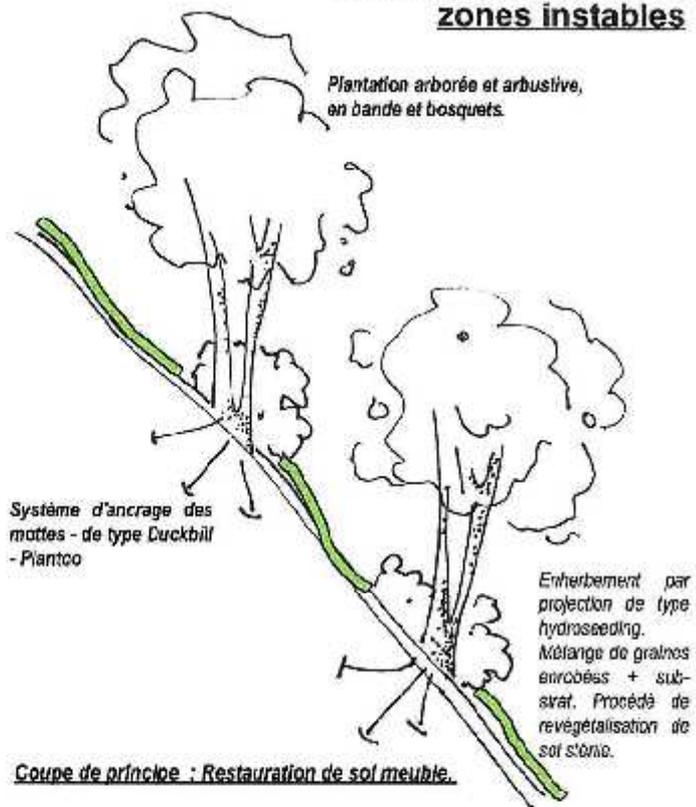
>> Ce procédé devra être complété et adapté pour permettre la mise en place, ponctuellement, de bandes arborées (le long des courbes de niveau). Ces arbres seront ancrés dans le sol, et en continuité de la lisière périphérique à la zone d'éboulis.

## 2. Végétalisation du sol :

- **Engazonnement par projection** de type **hydroseeding** (procédé de végétalisation des terrains meubles et stériles), à partir d'un mélange de graines, enrobées de substrat, de mulch et « collées » sur le sol.

- **Revégétalisation** en bande, par la plantation à des hauteurs différentes, d'arbres en cépées et d'arbustes. Peu sensibles à la sécheresse, les essences seront retenues pour leur qualité colonisatrice, et pour leur enracinement pivotant. Les mottes des arbres seront **ancrées** par un procédé de type Duckbill Plantco.

## Procédé de cicatrisation des zones instables



Coupe de principe : Restauration de sol meuble.

## **Le contexte :**

Située au bord du sentier principal  reliant le Frasnais à Ilay, la station d'épuration apparaît comme un point noir paysager, élément perturbateur dans un site bocager particulièrement intéressant.

Actuellement, son traitement et son intégration paysagère sont insuffisants.

## **Atout :**

Le paysage rural du plateau supérieur est bien préservé, et les perspectives sont à sauvegarder en général, et en particulier sur cette séquence entre Ilay et le Frasnais.

## **Enjeux :**

- CONSERVER ABSOLUMENT L'OUVERTURE SUR LES PRAIRIES A L'ARRIERE PLAN ;
- REDUIRE L'IMPACT DE LA STATION D'EPURATION.



## **Propositions :**

- Plantation le long du sentier (plutôt qu'au bord de la station) d'une haie vive mélangeant aléatoirement des essences locales. Elle occulterait la partie basse de la perspective ;
- Effacement des réseaux aériens.



# Le Frasnois : Principes d'urbanisation

IX<sup>a</sup>

Une inscription dans le grand paysage à préserver et valoriser.

**Dans le périmètre d'un site classé, les constructions ne peuvent être réalisées qu'avec l'autorisation du préfet (déclaration de travaux), ou du ministre de l'Ecologie et du Développement Durable après avis de la commission des sites. Des grands principes peuvent être toutefois proposés en matière d'urbanisation future.**

Le village du Frasnois est constitué d'un centre allongé le long de la route départementale et de deux hameaux, Narlay et La Fromagerie. Le paysage est une composante dominante du village, que ce soit dans sa perception générale et ses approches, ou dans ses ambiances «intérieures». La localisation des éventuelles extensions futures doit donc être choisie en fonction de cet impact. Des zones sont particulièrement sensibles, elles sont situées sur la carte ci-contre et définissent des espaces à préserver.

En rouge : lieux où une urbanisation supplémentaire nuirait très fortement au grand paysage en général.

En orange : lieux où une urbanisation supplémentaire nuirait à la qualité paysagère du village lui-même, en limitant d'une part les percées sur le paysage environnant et d'autre part la césure encore bien perceptible entre le hameau de Narlay et Le Frasnois.

En vert : une nécessaire distance à respecter pour une urbanisation en coteaux, par rapport à la ligne de crête. Il s'agit d'éviter que le village ne «bascule» dans une autre entité paysagère (ce qui est déjà malheureusement en partie vrai au Sud).

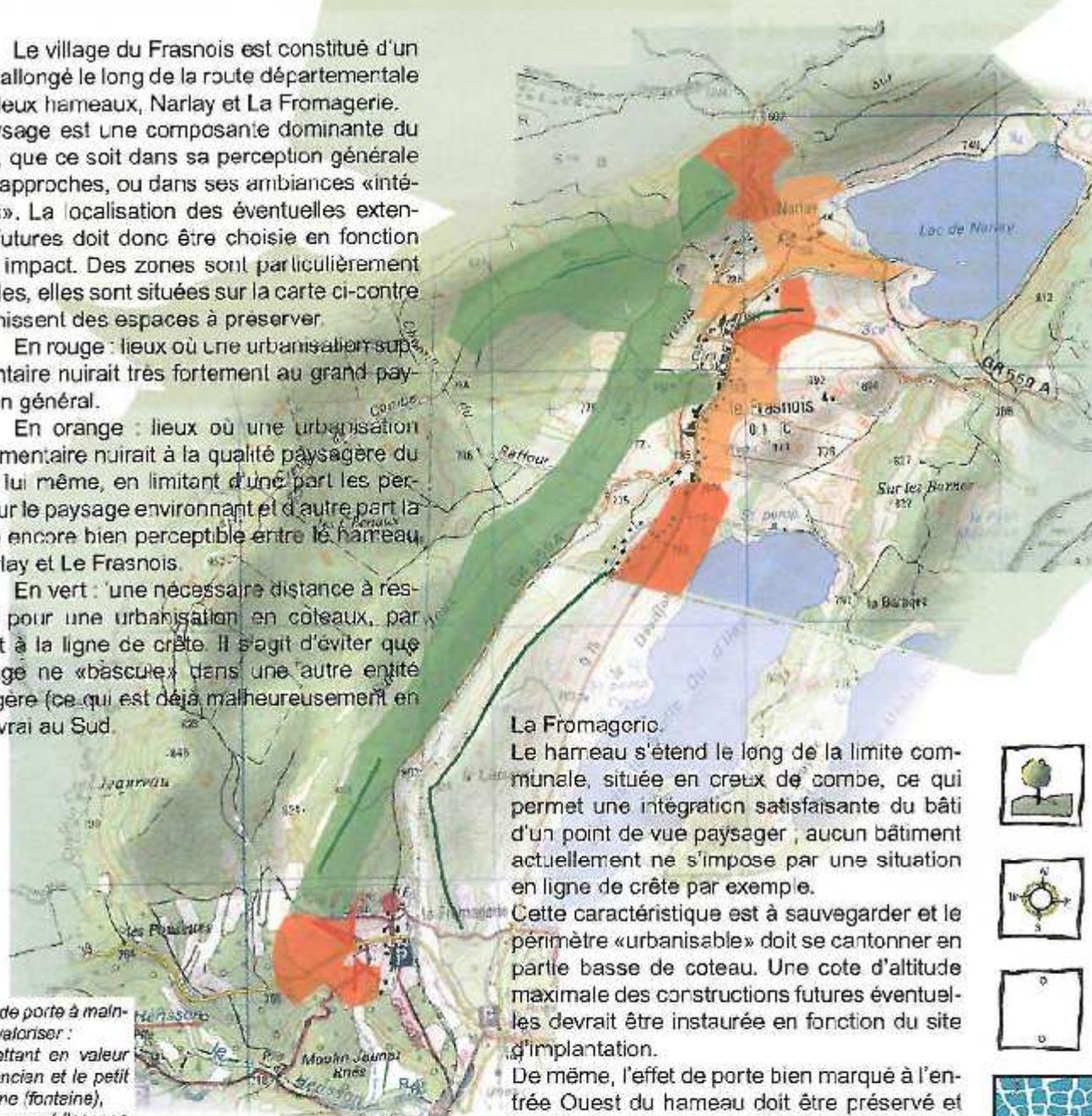
## La Fromagerie.

Le hameau s'étend le long de la limite communale, située en creux de combe, ce qui permet une intégration satisfaisante du bâti d'un point de vue paysager ; aucun bâtiment actuellement ne s'impose par une situation en ligne de crête par exemple.

Cette caractéristique est à sauvegarder et le périmètre «urbanisable» doit se cantonner en partie basse de coteau. Une cote d'altitude maximale des constructions futures éventuelles devrait être instaurée en fonction du site d'implantation.

De même, l'effet de porte bien marqué à l'entrée Ouest du hameau doit être préservé et valorisé, ce qui exclut toute construction nouvelle.

Un effet de porte à maintenir et valoriser :  
- en mettant en valeur le bâti ancien et le petit patrimoine (fontaine),  
- en préservant l'espace ouvert et naturel à l'Ouest.



Outre les prescriptions en terme d'implantation d'une urbanisation future et en terme d'architecture, à définir pour chaque site d'extension, il est important de préciser, au moins en lignes générales, des principes d'aménagement des espaces extérieurs.

Les plantations, la nature et la position des clôtures ou haies sont aussi contraignantes pour le paysage et la perception d'un site ou d'un village que le bâti lui-même.

De même, la mise en valeur et l'entretien du petit patrimoine contribuent à la valorisation de l'espace «urbain».



Les constructions du lotissement définissent un espace central ouvert. Une haie en partie basse, dense et rigide, crée une ligne de composition en contradiction avec l'environnement aussi bien bâti que naturel.

Le montage ci-dessus montre que si la «prairie» centrale était plus visible, le «relais» avec le toile de fond du grand paysage serait assuré...



Un petit patrimoine, souvent lié à l'eau, riche et varié, à valoriser.

## Le Frasnais : Aménagement du parking

IX<sup>b</sup>



Le parking créé au centre du village a un impact important pour la perception du bâti dans le grand paysage avec un aspect très positif, qui est le dégagement de l'église et de l'arbre associé, et une ouverture sur le paysage en toile de fond.

La plate-forme très haute, encore fraîche et sans aménagement particulier a un impact négatif en introduisant un élément qui ne peut s'apparenter ni au paysage, ni au bâti : elle n'affirme pas une horizontalité, comme un élément construit, et n'épouse pas non plus les courbes du relief.



Une place est matérialisée devant la mairie, parfaitement structurée par les alignements d'arbres qui existent.

Le parking établit la liaison entre le centre du village et le paysage naturel et devrait être aménagé dans un esprit de relais et de mise en scène du paysage depuis le centre.



*Les traitements actuels sont intéressants par la juxtaposition du béton désactivé et de la roche qui affleure ou des éléments anciens. En revanche, cette technique mérite d'être améliorée dans le traitement du détail (cf. avaloir ci-dessus).*





Le traitement des attaches de la plate-forme avec son environnement doit être amélioré. La percée vers le paysage en toile de fond et la vue du paysage depuis le centre doivent être valorisées.



Affirmer l'interpénétration du paysage et du village par le prolongement de la prairie jusqu'à la voie, et par une structuration légère de la plate-forme. Travailler le profil en balcon pour l'harmoniser avec le paysage : éviter l'effet « bombé » actuel.



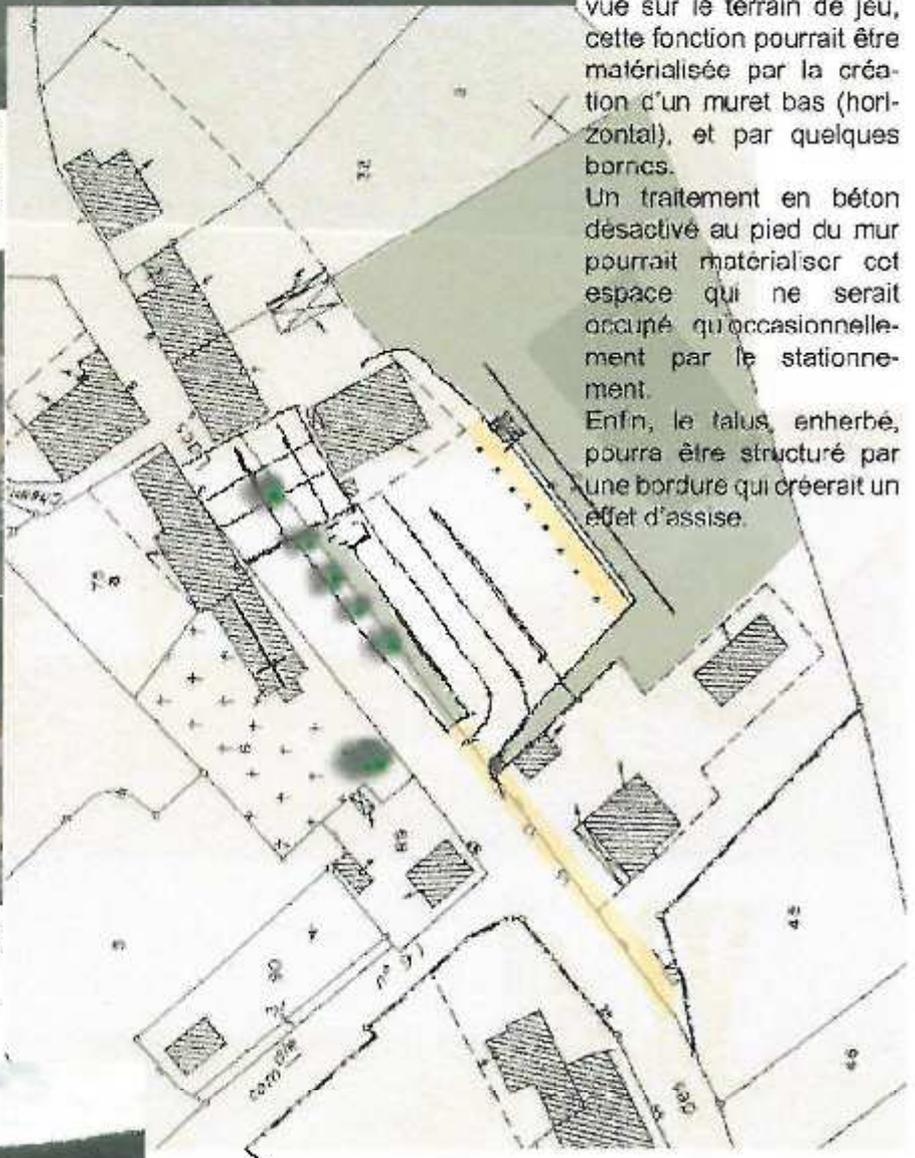
Principes d'aménagement proposés :

- créer une « pénétrante » de prairie qui améliore la liaison avec les parcelles voisines,
- structurer par une bordure un stationnement « haut » plus fréquenté ; si l'espace le permet, un décalage de niveau permettra une limitation de l'impact de la plate-forme (en vue plongeante).

La partie basse pourrait être traitée comme une promenade. Elle offre une vue sur le terrain de jeu, cette fonction pourrait être matérialisée par la création d'un muret bas (horizontal), et par quelques bornes.

Un traitement en béton désactivé au pied du mur pourrait matérialiser cet espace qui ne serait occupé qu'occasionnellement par le stationnement.

Enfin, le talus, enherbé, pourra être structuré par une bordure qui créerait un effet d'assise.



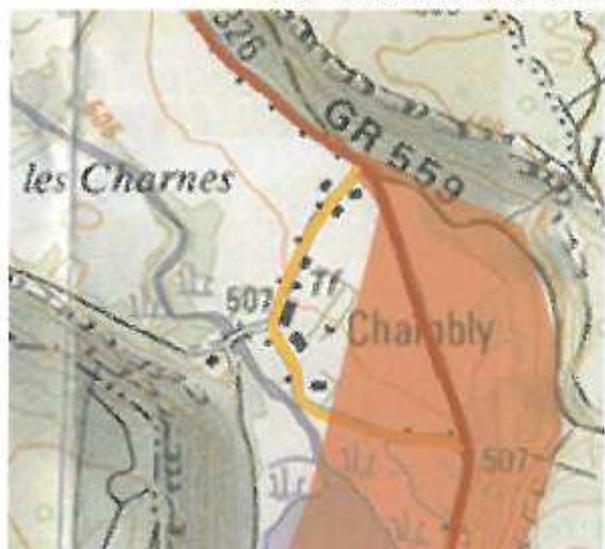
Progression vers le paysage. Si l'espace le permet, créer une rupture dans la surface de la plate-forme. Structurer le talus, mais le traiter de façon très simple, avec un enherbement. Traiter la liaison avec les éléments voisins construits par une bande de verdure pénétrant jusqu'à la voie.



# Urbanisation de Chambly

X

**Dans le périmètre d'un site classé, les constructions ne peuvent être réalisées qu'avec l'autorisation du préfet (déclaration de travaux), ou du ministre de l'Ecologie et du Développement Durable après avis de la commission des sites. Des grands principes peuvent être toutefois proposés en matière d'urbanisation future.**



*Une large ouverture vers le Lac du Val à préserver (éviter toute construction ou plantation nouvelle en zone rouge)*



L'extension récente du hameau de Chambly le long de la voie, vers la route départementale coupe la vallée en travers et ferme les perspectives que l'on aurait pu attendre ici vers le Lac de Chambly.

Le hameau d'origine, près du Hérisson, est constitué de fermes anciennes ou de bâtiments de volume important, mais l'entretien de ceux-ci est souvent peu satisfaisant.

Les actions à mettre en oeuvre ici, sont les suivantes :

- privilégier la réhabilitation,
- préserver les perspectives existantes,
- banir le blanc et les couleurs vives des traitements de façades,
- rechercher une homogénéité de la couleur des toitures,
- limiter voire stopper les implantations nouvelles de bâtiments,
- résorber les points noirs paysagers (cf. fiches «paysage»),
- encourager la restauration et l'utilisation des motifs paysagers traditionnels dans le traitement de l'environnement immédiat.



*Le traitement des limites de parcelles intervient plus directement sur la perception du hameau et son intégration dans le paysage que les éléments bâtis.*



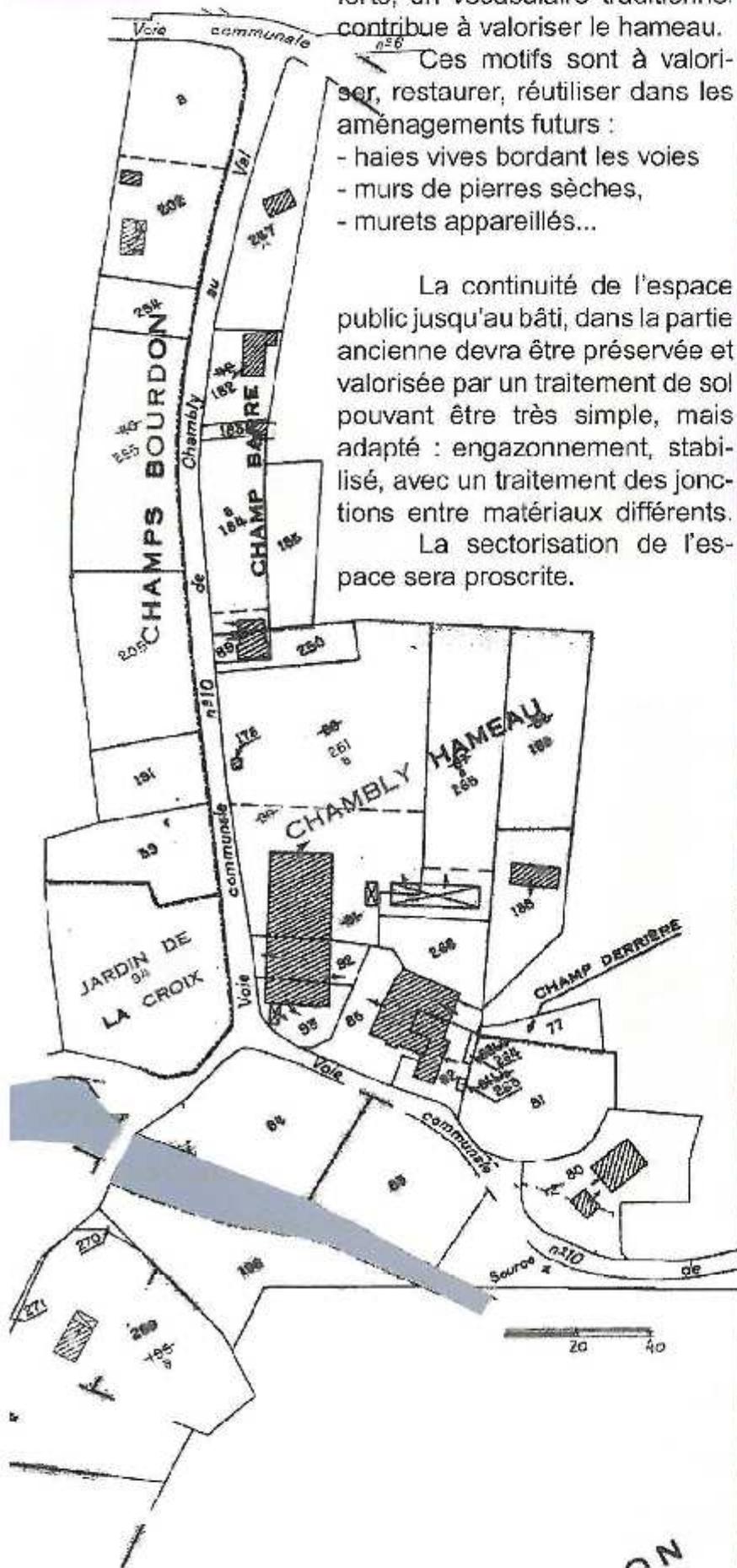
Malgré un bâti peu entretenu et des points noirs paysager forts, un vocabulaire traditionnel contribue à valoriser le hameau.

Ces motifs sont à valoriser, restaurer, réutiliser dans les aménagements futurs :

- haies vives bordant les voies
- murs de pierres sèches,
- murets appareillés...

La continuité de l'espace public jusqu'au bâti, dans la partie ancienne devra être préservée et valorisée par un traitement de sol pouvant être très simple, mais adapté : engazonnement, stabilisé, avec un traitement des jonctions entre matériaux différents.

La sectorisation de l'espace sera proscrite.



## Bonlieu : Amélioration de la buvette du Saut de La Forge

XI



*L'espace est plus lisible, la clairière est mise en valeur, la terrasse est plus accueillante tout en étant plus discrète.*

L'espace autrefois ouvert est en cours de fermeture par un boisement récent. Cet effet est encore renforcé par un sectorisation de l'espace :

- panneau d'orientation fermant la perspective sur la clairière,
- barrières au bord de la terrasse,
- bornes...

La minéralisation du sol est importante. Même si un accès des secours est nécessaire, celui-ci peut certainement être réduit, au moins à certains endroits (une largeur de 3m est suffisante).

Les liaisons entre différents matériaux et niveaux, autour de la buvette ne sont pas du tout travaillées, induisant un aspect négligé et peu valorisant pour le site.

Le déplacement du panneau d'information permettrait de mettre en valeur la clairière qui subsiste au-delà du rideau d'arbres soulignant le chemin des Cascades.

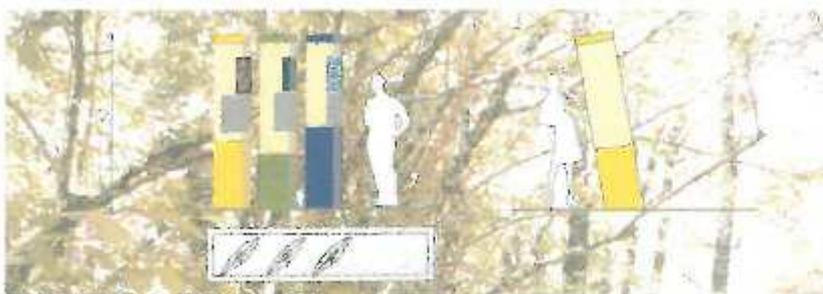
Un panneau tel que ceux décrits dans les fiches traitant de la signalétique, sous forme d'éléments élancés s'inscrirait mieux dans le caractère du site.

Sa position devra être étudiée pour qu'il permette un bon repérage, tout en étant intégré au cadre, par exemple « appuyé » sur le relief.

Le mobilier de la buvette devra être choisi dans un registre de qualité en adéquation avec la valeur du site (voir fiches correspondantes).

Les parasols pourront être remplacés par un élément de bois végétalisé.

La terrasse retravaillée dans sa matière et ses niveaux serait plus accueillante et plus accessible, sans cloisonner l'espace.



Y. HESSOU A.C. CHOLEY - 2002





*proposition de modification : photomontage.*

Préconisations pour l'amélioration de la buvette actuelle et de son environnement :

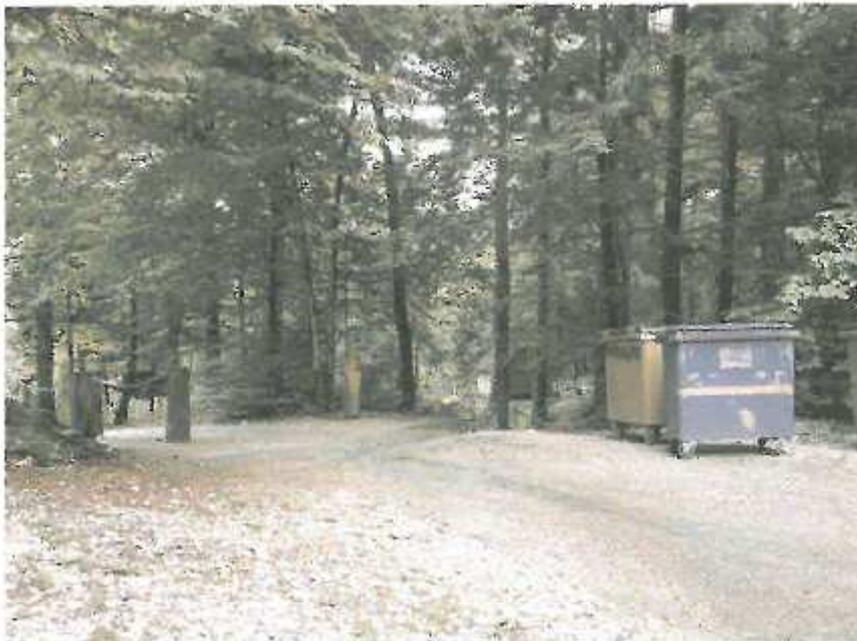
- déplacement et modification de la signalisation,
- aménagement de la liaison entre la terrasse de la buvette et son environnement, par un apport de végétation et éventuellement une plate-forme diminuant l'importance du mur de pierre actuel,
- suppression des barrières en plateaux de bois, et traitement par des emmarchements ou des terrasses à niveaux différents,
- suppression des parasols publicitaires,
- protection solaire par une pergola végétalisée à une hauteur au moins égale à 2.5m.

## Bonlieu : Un nouvel établissement à la lisière du site

XIII



*Parc de stationnement de la  
Route des Cascades. (Bonlieu)  
(voir fiches d'aménagement  
correspondantes)*



*Accès au Saut de la forge depuis le parc de stationnement de la Route des Cascades.  
(Bonlieu).*



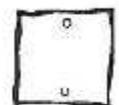
La buvette actuelle pourrait être remplacée par un nouvel équipement implanté sur le parc de stationnement qui n'est situé qu'à une centaine de mètres du site du Saut de la Forge.

Cet équipement pourrait également proposer un relais d'information culturel complet qui permettrait un repérage et des possibilités de variante(s) d'itinéraire(s) aux visiteurs (par exemple arrêt navette).

Toutes les fonctions seraient regroupées sous une même structure de dimensions minimale pour abriter :

- buvette / repos
- toilettes publiques,
- information tourisme,
- intégration des conteneurs à déchets,
- poste de secours...

Le site du Saut de la Forge retrouverait ainsi un aspect plus ouvert et naturel.



## La Ferme de l'Aurochs

XIII



Vallée du Hérisson au pied des Cascades.  
(Val Dessus)

La ferme de l'Aurochs est un élément déterminant du paysage de la vallée du Hérisson. Elle participe à l'entretien du paysage, elle génère aussi des contraintes en matière de constructions, ou en matière d'équipements du site des Cascades.

Des principes d'intégration liés à l'occupation de la vallée peuvent être édictés pour l'ensemble des aménagements construits ou paysagers, et applicables aussi bien aux constructions qu'aux plantations. Le principe général à retenir est de valoriser les lignes horizontales par rapport aux verticales ce qui se traduira par la limitation de toutes les constructions en hauteur. Par secteur, les constructions existantes seront les points de référence à prendre en compte.

Les bâtiments devront toujours, quelle que soit leur hauteur avoir, un rapport de longueur et largeur supérieur à leur hauteur (par exemple, des éléments type silo devront être intégrés à un ensemble pour éviter les effets de tour).

En fond de vallée, les plantations hautes seront proscrites, même groupées (sapins, épicéas...).

Le traitement des bâtiments doit rester aussi sobre que la construction ci-dessous. Les teintes foncées et naturelles s'intègrent très bien dans le paysage et les rideaux d'arbres apportent une ambiance agréable.

La qualité du mobilier d'accueil doit être en harmonie avec la qualité du site et des bâtiments d'accueil (cf. fiche correspondante).

La ferme de l'Aurochs.



L'accès par l'intermédiaire d'une passerelle apporte indéniablement un charme supplémentaire, nul besoin donc de surenchérir dans les signaux d'appel (parasols colorés, affiches et panneaux).

Le traitement du parking et du cheminement piétonnier le long de la voie (cf. fiches 3a et 3b) améliorera encore la perception, la desserte et l'accessibilité de l'équipement.





Les bâtiments sont implantés perpendiculairement au Hérisson, cette implantation devrait permettre de mettre mieux en valeur le ruisseau.

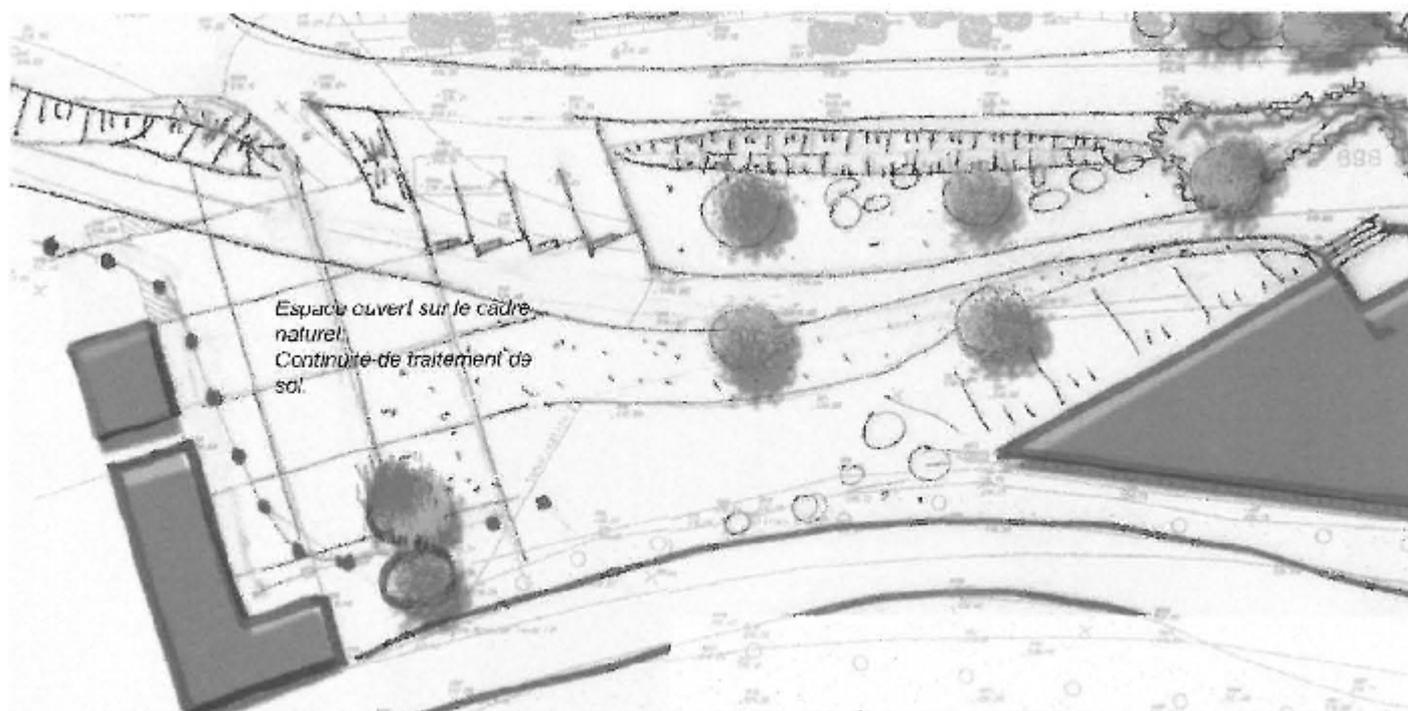
La qualité du cheminement entre le parking et les Cascades est apportée par les haies vives et un paysage en sous-bois.

Une surenchère de couleurs, de matériaux et de styles dans le mobilier et le traitement des limites, nuit l'image de l'équipement.



*Une hétérogénéité qui perturbe la perception du restaurant et nuit à son image.*





*Une couverture maximale sur le Hérisson doit être recherchée : les cuisines actuelles pourraient être modifiées pour valoriser le ruisseau.*

L'équipement doit participer pleinement à la qualité du site de la Maison des Cascades. Il forme une limite bienvenue entre celui-ci et le camping, mais le restaurant lui-même doit participer à l'espace de la «place» de la maison des cascades.

Pour cela, ce dernier ne doit pas être parcellisé par des éléments de fermeture. Au contraire, la terrasse pourra s'ouvrir, ce qui la rendra plus accueillante et permettra de retrouver le ruisseau du Hérisson qui n'est plus du tout valorisé dans ce secteur.

Les limitations nécessaires pourraient être matérialisées par un changement de matériau, une légère surélévation ou au contraire un caniveau (voir projet des abords de la maison des cascades).

Le choix des matériaux et des traitements de sols devra rester très simple, pour réaliser une continuité avec l'espace naturel environnant.

Le mobilier d'accueil devra être en rapport avec la qualité du site (cf.fiche mobilier).

## Fiche de référence : mobilier et aménagements en site touristique et paysager d'intérêt majeur.

XV

Alliance de l'ancien et du moderne : un concept à retenir pour les sites des 7 lacs et du Mérisson.



et du Mérisson.

Tarragona (Espagne), patrimoine mondial de l'Humanité (vestiges romains.)

Aménagement des espaces publics et naturels, des monuments, pour permettre un accès en toute sécurité au coeur même des ruines romaine du patrimoine de Tarragone.



Aménagements spécifiques qui ne dénaturent pas le site historique.



Sente piétonne sécurisée et mobilier contemporain au pied du mur romain, maquette située à l'extérieur...

Phrase prêtée à Saint Exupéry :

«Nous n'héritons pas d'un patrimoine, nous l'empruntons à nos enfants... Sachons préserver et valoriser le patrimoine paysager pour l'avenir et lui garder ses lettres de noblesse...»



*Le monastère de Sant Père de Rodés, dans le Parc Naturel du Cap de Norfeu. (Espagne).*

Un chemin réservé aux piétons (et aux véhicules de secours et de livraison) permet d'accéder au site. La sente en béton balayé (parfaitement exécutée), est bordée d'un muret de pierres, et jalonnée par un éclairage rasant.



Au bout du chemin, le monastère bénédictin se dresse dans un «désert» de pierres et de roches.



La dualité des matériaux souligne la stratification de différents aménagements successifs, tout en respectant l'Histoire du lieu.

Les passerelles et passage hors sol permettent au visiteur d'accéder en toute sécurité au coeur du monastère, en des endroits rarement présentés (étage de l'église abbatiale, galerie supérieure du cloître...).



## II – Itinéraires.

### **1 – Voir le site autrement : promenades « médiévales » au pays des lacs et des cascades.**

- 1.a – Généralités.
- 1.b – Les Cascades du Hérisson et l'artisanat au Moyen Age.
- 1.c – Les Quatre Lacs et le prieuré Saint-Vincent d'Ilay.
- 1.d – Le Lac de Bonlieu, « désert » des chartreux.
- 1.e – Le château de L'Aigle.

### **2 – Voir le site autrement : mythes et légendes de la « Petite Ecosse ».**

- 1.a – Généralités.
- 1.b – La Chambre du Prince et le diamant de la Vouivre.
- 1.c – Le belvédère de l'Eventail ou l'épopée du Capitaine Lacuzon.
- 1.d – Narlay ou le village englouti.
- 1.e – Le Sylphe de Bonlieu.
- 1.f – La Dame blanche.

# 1 - Voir le site autrement : promenades "médiévales" au pays des lacs et des cascades.

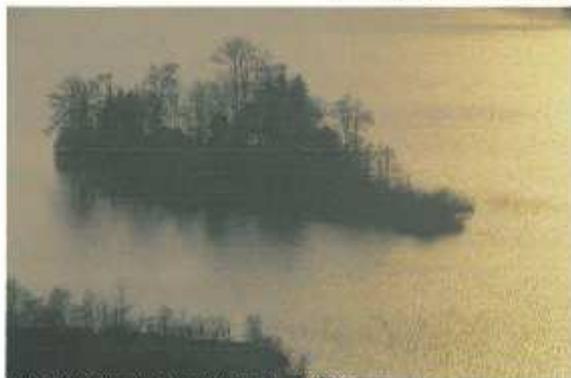
## 1. Généralités

Avant la mise en œuvre du projet, ses différents aspects historiques devront être validés par les Services de l'Etat compétents, notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Jura, mais également par une association concernée au premier chef : l'Unité de Recherche Archéologique Cartusienne (U.R.A.C.).

### I – Quelques vestiges et une ambiance en guise d'introduction

Le Moyen Age, qui a très fortement marqué l'ensemble des deux sites (il nous a légué un héritage aujourd'hui certes très discret, mais que des actions modestes permettraient aisément de faire renaître du passé), n'a pas été explicitement évoqué dans le diagnostic qui constitue la première phase de la présente étude. Toutefois, l'approche onirique du lieu a tenté de mettre en évidence une ambiance « médiévale », particulièrement sensible en certaines saisons. Ainsi en automne, le soir ou plus tard dans la nuit, à vêpres ou à complies, le promeneur qui s'aventure sur les berges du lac d'Illay, jurerait parfois que c'est bien des bribes de chants grégoriens, exhumés du passé, que transportent les bourrasques de vent annonçant les premiers frimas. En hiver enfin, lorsque des écharpes de brumes s'accrochent aux rivages et à l'île du plan d'eau pris par les glaces, il ne faut parfois pas beaucoup d'imagination pour distinguer les ombres encapuchonnées des moines, qui doivent encore hanter les lieux (comment pourrait-il en être autrement ?).

*photographies de Michel LCUP*



*K. HESSOU et A.C. CHOLEY - 2002*



Les quelques modestes rappels historiques proposés dans les fiches suivantes, n'ont certes pas la prétention de retracer de manière exhaustive une période de près de mille ans de l'histoire locale, puisqu'il est communément admis que le Moyen Age débuta au V<sup>ème</sup> siècle de notre ère, avec les invasions dites « barbares », pour s'achever à la fin du XV<sup>ème</sup> siècle. La prise de Constantinople par les turcs en 1453 selon certains, la découverte « officielle » de l'Amérique par Christophe COLOMB en 1492, selon d'autres, marquèrent en effet symboliquement l'avènement d'une ère nouvelle : la Renaissance.

*Il s'agit plus simplement de poser quelques jalons qui permettent de mieux situer dans leur contexte les événements majeurs qui ont durablement marqué le site tout au long de la période médiévale : le renouveau des activités artisanales aux Cascades du Hérisson, le prieuré Saint-Vincent d'Illay, la Chartreuse de Bonlieu, et le château de L'Aigle.*

Gageons enfin que les spécialistes de la période sauront excuser le caractère parfois réducteur, voire simpliste, des quelques repères économiques, sociaux, religieux et politiques, évoqués dans les fiches suivantes, et dont la seule ambition n'est pas de transmettre un savoir, mais plus simplement de faire sentir au lecteur, de la manière la plus exacte possible, « le souffle épique de l'Histoire » d'une époque qui fascine le grand public.

## **II – Promenades « médiévales » - Promouvoir la dimension historique du site :**

Proposer aux visiteurs quatre promenades « médiévales », dépasse de loin la simple promotion de la dimension historique du site. En matière de développement touristique tout d'abord, l'enjeu est de taille ; il s'agit de conforter encore l'accueil, au Pays des Lacs, d'une population intéressée par la randonnée et par le Moyen Age et ses déclinaisons locales, pendant les trois à cinq jours nécessaires pour parcourir les quatre circuits concernés. Il est aujourd'hui communément admis que de tels séjours de plusieurs journées, génèrent plus de retombées économiques que la seule visite des cascades par un touriste qui n'est parfois que de passage (arrivé par exemple le matin, il peut ne consacrer que quelques heures à la découverte des chutes d'eau et repartir dans l'après-midi).

Promouvoir de manière nouvelle et plus affirmée qu'aujourd'hui le tour du plan d'eau de Bonlieu, des Quatre Lacs, ainsi que la découverte du belvédère du même nom et de celui du Pic de L'Aigle, serait l'occasion d'améliorer notamment les conditions de sécurité des chemins actuels, de proposer des variantes, voire de nouveaux itinéraires (dans des secteurs peu « sensibles »), et de rendre plus homogène la fréquentation du site. En matière de préservation des paysages et des milieux, la démarche proposée peut contribuer à limiter autant que possible l'engorgement du sentier des cascades, au plus fort de la saison touristique, et à réduire l'usure voire les dégradations engendrées par une trop forte fréquentation.

Un tel projet peut enfin permettre de tisser des liens encore plus étroits entre les deux sites classés et la future Maison des Cascades, qui pourrait accueillir, de manière permanente ou temporaire, des expositions consacrées à ce qu'étaient au Moyen Age ces territoires désormais protégés (présentation de maquette(s), exposé de l'état d'avancement des fouilles archéologiques,...).

## A – Mettre en scène ce qui n'existe plus

Il reste à ce jour de nombreux, mais malheureusement trop discrets vestiges de ce riche passé, qui ne demande cependant qu'à renaître de l'oubli.

Défricher et consolider les ruines qui jalonnent encore les Cascades du Hérisson, une action qui ne semble pas devoir mobiliser des moyens importants, permettrait à quelques uns de se faire une idée précise de ce qu'était en ce lieu l'activité artisanale au Moyen Age, et exciterait sans aucun doute « l'imaginaire » de tous les visiteurs.

Il s'agirait également d'une intervention paysagère qui serait loin d'être anodine, dans la mesure où elle enrichirait indéniablement l'ambiance du site, en rappelant au touriste que celui-ci n'a pas toujours été « sauvage » et « naturel », mais qu'au cours de son histoire, il a été durablement exploité et habité.

Les gestionnaires du site de Cluny (Saône-et-Loire), ont su remarquablement mettre en scène ce qui n'existe plus. En restaurant simplement l'impressionnante perspective, aujourd'hui exempte de toute construction, qui débute à l'endroit où se trouvait le narthex, marqué par les vestiges de piliers, et qui s'achève là où se situait le cœur de l'édifice, ils ont permis au visiteur d'imaginer très précisément la splendeur de celle qui fut la plus grande église romane de la chrétienté, et dont il ne reste plus que les croisillons droits du grand et du petit transepts (clochers de l'Eau-Bénite et de l'Horloge).



Cluny : la perspective

Cette évocation virtuelle est complétée par une maquette, qui peut être admirée dans les locaux de l'Ecole des Arts et Métiers, et par un musée lapidaire, qui présente notamment quelques chapiteaux de ce joyau de l'architecture religieuse occidentale, aujourd'hui disparu.

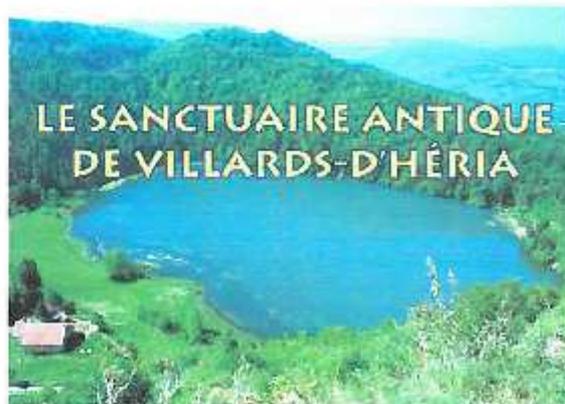


Cluny : le musée lapidaire

A Charleu, dans la Loire, il ne reste plus de l'abbaye bénédictine fondée vers 870, et rattachée à Cluny, que le cloître et quelques dépendances. La simple consolidation des fondations des églises qui se sont succédées sur le site, est cependant suffisante pour permettre au touriste qui domine l'ensemble, depuis le premier étage d'un narthex encore debout, d'imaginer et même de comparer les édifices successifs.



Charleu : le narthex et les fondations des églises successives



Le lecteur un peu plus curieux, pourra également consacrer un peu de son temps à un site historique local, les vestiges du sanctuaire antique de Villards-d'Héria, au « Pont des Arches », où ce qui n'existe plus a été mis en scène de manière également intéressante.



[ Illustrations: Villards-d'Héria, source: « Vivre dans le Jura de la Préhistoire au Moyen Age ». ]



### **B – Installer une signalisation spécifique**

Chacune des quatre promenades « médiévales » proposées devra être clairement identifiée, et balisée par des repères d'une couleur identique. De forme par exemple carrée, d'environ 10 centimètres de côté (confer les exemples ci-contre, retenus par « le Pays de Haute-Joux – Mont Noir » pour le marquage de ses sentiers de randonnées), les balises pourront être réalisées en bois, en matière plastique,...

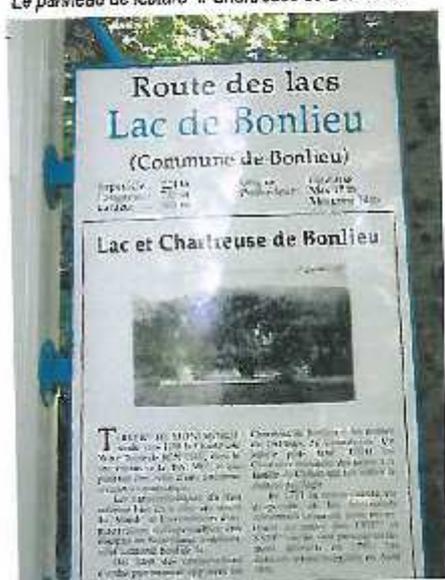


[ Balise 10 cm x 10 cm « Pays de Haute-Joux – Mont Noir » ]

Deux panneaux de lecture, apposés sur le mobilier choisi pour les Relais « Information Services » du Pays des Lacs, existent déjà au départ de deux circuits, et présentent pour l'un le prieuré Saint-Vincent d'Ilay, pour l'autre la Chartreuse de Bonlieu. Ils pourront être complétés par une carte présentant les quatre promenades « médiévales » proposées, signalées

par le balisage spécifique retenu pour chacune d'entre elles.

Le panneau de lecture « Chartreuse de Bonlieu ».



Exemple de panneau de lecture du paysage - Site archéologique d'Argentomagus (36)



Des dispositifs identiques (panneau de lecture et carte), pourraient être installés principalement sur les aires de stationnement de l'Eventail, de la route forestière des cascades et du Saut-Girard (thème : l'artisanat au Moyen Age), d'Illay et de la pointe Nord du Petit Maclu (thème : le prieuré Saint-Vincent d'Illay), et enfin du Pic de L'Aigle et du belvédère des Quatre Lacs (thème : le château de L'Aigle). Si leur localisation exacte est judicieusement choisie, ces nouveaux relais d'information culturelle ne devraient pas nuire à la qualité des paysages remarquables protégés, car ils ne seraient pas implantés en pleine nature, mais sur des parkings qui se trouvent, pour au moins deux d'entre eux, en dehors des deux périmètres des sites classés. Ces dispositifs devront toutefois se substituer à ceux qui existeraient le cas échéant déjà sur place, afin d'éviter une surabondance de mobiliers et d'informations sans aucun lien les unes avec les autres, qui nuiraient à la lisibilité de l'approche thématique retenue.

Dans la mesure où ces relais se situeraient sur le territoire de deux Communautés de Communes différentes, peut-être conviendrait-il enfin de définir et de retenir pour le mobilier une gamme unique, dont la qualité serait en rapport avec celle des paysages des deux sites classés.

### **C – Editer un dépliant gratuit et un petit ouvrage vendu au public :**

Traduit en plusieurs langues (notamment en anglais, en allemand, en hollandais, voire en espagnol...), un dépliant ou une brochure (confer l'exemple ci-joint), présentant les quatre promenades « médiévales » proposées, pourrait être distribué gratuitement, en particulier dans les offices du tourisme, (parmi lesquels bien sûr l'antenne installée sur le parking de l'Eventail), dans les mairies et au siège du Pays des Lacs, dans la future Maison des Cascades...

Dans le cahier des charges et la convention relatifs à la présente étude, était prévue la réalisation d'une proposition de dépliant précisant par exemple les conséquences du classement des deux sites aujourd'hui protégés. Après réflexion, il s'avère qu'un tel document, perçu trop souvent comme une interminable (voire une insupportable) énumération de contraintes, n'est que très rarement lu. Il est en outre particulièrement difficile à élaborer (le Ministère de l'Environnement a semble-t-il

engagé depuis plusieurs années  
déjà une réflexion à ce sujet).

Pour les modifications des  
paysages ne relevant pas  
d'une Déclaration de Tra-  
vaux ou d'un Permis de  
Construire, chaque cas est  
en effet particulier, et il  
appartient aux autorités  
compétentes, de déterminer  
si l'ac-  
tion concernée relève de  
l'entretien  
courant, ou si elle nécessite  
une autorisation  
spéciale du Ministre de l'Environnement, après  
avis de la Commission Départementale des  
Sites.



Aussi, c'est par le biais de dépliants ou  
de brochures similaires au projet ci-joint (son  
intérêt est d'abord culturel et touristique), qu'il  
est proposé d'informer le public d'une part sur  
la nécessité absolue de préserver les deux  
sites qui font l'objet d'une protection réglemen-  
taire (et en particulier les secteurs les plus sen-  
sibles : tourbières, roselières,...), mais aussi  
d'autre part sur les dangers et le caractère  
« sportif » de la randonnée empruntant le sen-  
tier des cascades,...

Pour permettre au public d'en savoir  
plus, un opuscule d'une cinquantaine de pages  
pourrait être édité, dans un format permettant  
de le ranger dans une poche (par exemple 10  
cm x 18 cm). Vendu au public, notamment dans  
la future Maison des Cascades, il serait abon-  
damment illustré, et chacun de ses différents  
chapitres pourrait être complété par un résumé  
rédigé en différentes langues étrangères afin  
de « cibler » un plus grand nombre de lecteurs.

#### **D – Inscrire le projet dans un cadre départemental plus général :**

Parachevées par la présentation, dans  
la future Maison des Cascades, de maquette(s),  
d'exposition(s) permanente(s) ou temporaire(s),  
ces promenades « médiévales » pourraient  
être « mises en réseau » avec d'autres  
sites jurassiens (Arlay, Baume-les-Messieurs,  
Château-Chalon, Chevreaux, Gigny, Le Pin, Prés-  
silly, Nozeroy,...).

La création d'un site internet permet-  
trait de contribuer à la promotion de l'ensem-  
ble. Outre une bibliographie et des articles sur le  
Moyen Age et ses déclinaisons locales, celui-ci  
proposerait par exemple la visite, guidée ou non,  
du patrimoine existant, la participation à des évé-  
nements ponctuels (le spectacle de Présilly,  
« l'assaut des remparts » à Nozeroy,...),  
des « rendez-vous gourmets » (« Les Seize

# OZERROY

Quartiers » à Château-Chalon, « Le Relais Médiéval » à Nozeroy, inscrivent à leur carte respective des spécialités inspirées de l'époque), des cycles de conférences (dans le cadre de l'Université ouverte,...), des concerts,...

## Dossier de Presse



### Nozeroy revisite l'Histoire

Plus de cinq mille personnes ont passé la porte de l'histoire de Nozeroy hier pour venir assister au traditionnel défilé du prince de Chalon et de sa suite donné à l'occasion du seizième Assaut des remparts. Troubadours, cantors, acrobates du pays de la Nièvre ont défilé pendant une plus de mille cinq cents convives festoient dans la grande rue. Deux spectacles inédits ont rencontré un vif succès: celui de Michel Menin, « Le Funambule de l'impossible » à toute mesure de 1,50 m, et un quatuor de musiciens médiévaux venus de l'« Helvétie » voisine.

C. DEBIS, S. MARDUATTE (PAGE 8)

### NOZERROY

#### XVI<sup>e</sup> assaut des remparts

Oyez, oyez gentilshommes, nobles dames, vaillants et ribaudes, en ce dimanche 28 juillet de l'an de grâce 2002 sera donné le XVI<sup>e</sup> assaut des remparts de la cité médiévale et du château de Nozeroy. Au programme: animations médiévales et musicales accompagnées d'une exposition d'un grand nombre d'artisans créateurs jurassiens.

PAGE 9







# Baume-les-Messieurs à l'heure de la musique médiévale

**V**ous de tous les temps, la musique n'a pas d'âge. Le vieil à un autre âge, la musique médiévale nous raconte une histoire, elle nous parle, elle nous dit d'où l'on vient, qui l'on est, elle prouve nos racines, elle affine notre sensibilité, elle éveille notre spiritualité. Elle a souvent eu cours de la culture universelle.

Et c'est à ce voyage que nous avons le plaisir de vous faire découvrir, avec les jours, à l'abbaye impériale de Baume-les-Messieurs.

Après une formation initiale classique par le guitariste, l'harmoniste et le chanteur, et la répétition médiévale au Centre de musique médiévale de Paris.

Il s'agit que la nuit arrivée, la musique traditionnelle et participative à la création de spectacles musicaux s'électrifie, à la guitare.

À Lyon, il sera organisé la semaine suivante, le 14 septembre, le festival médiéval Xénakis, sous la direction de Robert Barraud.

Plus tard, des groupes de l'étranger, chantant une chanson ou un lied, à entendre sur le public, s'occuperont de redonner, avec



Le concert donné récemment au staff de Philippe Lutz.

il sera plus proche, à une remontée du temps.

De Moyen Âge à la Renaissance, de la cornemuse, au tambourin, en passant par la harpe, le luth, l'orgue, le gigue, le riau, le rose et le trombone, il présente et joue de dix instruments anciens, instruments fabriqués d'après des tableaux anciens et les statues de Notre-Dame de Paris.

Il fait revivre les riches heures médiévales, où les troubadours savaient chanter poétiquement et danser à la belle de leur seigneur et divertir la cour du moine et paysans paragant le même labour du labour et la même aïeule à la prière.

A. M.

Comment rejoindre l'abbaye de Baume-les-Messieurs jusqu'en 18 août, tous les jours à 14h, 16h, 18h, 20h, 18h et 19h, participation réduite, 2,00 euros, moins de 18 ans, 1 euro, moins de 10 ans, gratuit.



## MEMOIRES DE CHANTIER

du 17 juin au 17 septembre 2000

Même si la période retenue est un peu exceptionnelle, car durant celle-ci se déroulaient le spectacle de Présilly et « l'assaut des remparts » à Nozeroy, le très grand nombre d'articles recensés dans un seul journal local, « Les Dépêches – Le Progrès », entre les dimanches 21 et 28 juillet 2002, atteste, s'il en était besoin, de l'intérêt que le « grand public » porte au Moyen Âge, et de l'importance du potentiel qui caractérise le département du Jura.



## Le prieuré insulaire d'Ilay conté par Jean-Luc Mordefroid

C'est à l'invitation des Amis du Grandvaux que l'archéologue Jean-Luc Mordefroid est venu retracer, à Saint-Laurent-en-Grandvaux, l'histoire et présenter l'archéologie du prieuré insulaire Saint-Vincent d'Ilay.

**L**À SAUVE D'AVANCE de la médiocrité de Saint-Laurent connus soit l'affluence des grands jours : comme le rappelle Jean-Pierre Trouvez, la conférence, est fort connue dans le Grandvaux, située sur les rochers sur le plateau de l'Aigle et sur l'île du Lac d'Ilay ont toujours suscité un grand intérêt et lui ont permis de nouer d'amicales relations.

Jean-Luc Mordefroid rappelle tout d'abord que l'objet de son étude est un site fascinant et étonnant, et de la cité de Châtillon d'insuperable intérêt, l'histoire qui permet de le prendre en compte d'une manière globale. L'opération présente un intérêt technique, mais aussi historique et même financier. Une parenthèse pour signaler que le Franche-Comté est la région qui compte le plus de monastères.

Mais pourquoi Ilay ? De très nombreux textes ont été recueillis concernant le château de l'Aigle à

Chaux-de-Bombard. Il apparaît qu'avant la création du monastère il existait déjà une population qui avait mis le terrain en valeur (Petites Chartes, aujourd'hui à Bonlieu, à l'ouest du village). La création d'Ilay et de la Chaux de Bonlieu s'inscrit dans ce mouvement.

Au départ, Ilay est un modest prieuré qui dépend de l'abbaye de Cigny. Les moines de Bonlieu et de Beure vont peu à peu en « grignoter » le patrimoine, et finalement entretenir sa disparition.

L'intérêt de la recherche est de montrer l'évolution du paysage mais aussi de la vie quotidienne.

La première occupation de l'île se situe vers l'an 800. À l'époque, le niveau du lac est beaucoup plus bas : le prieuré est situé dans une presqu'île qui signifie que les relations avec le monde extérieur ne sont pas du tout les mêmes.

L'élévation du niveau des eaux va amener une modification de la configuration du site avec des conséquences géologiques et géologiques. Le « meugle » devient une île, reliée à la rive par un pont.

L'évolution s'accroît tout au long de l'histoire, ce qui explique, au départ, il n'y a que des hommes, ce qui montre la nature, comment manœuvre de l'établissement. Plus tard, les saules ont retrouvé le présence de jeunes gens et de femmes. Finalement, à partir du 14<sup>e</sup> siècle, la nature des débris de pertuis dans l'eau s'ajoutent à l'élévation du niveau des eaux, ce qui explique l'élévation du niveau des eaux.

Il s'agit de préciser que les fouilles ont permis de constater des niveaux habités par les archéologues, les bâtiments ont été détruits. Sans cette réserve, l'histoire du prieuré peut se diviser en quatre grandes périodes : 800-1020, 1020-1200, 1200-1400, 1400-1582.



Un document, obligeamment distribué par le conférencier à l'auditoire, résume la conférence de l'île, ainsi que les différents sites des bâtiments correspondants aux périodes étudiées de manière à permettre à l'assistance de mieux suivre un exposé particulièrement riche en informations.

Ainsi des applaudissements nourris saluent la fin de la conférence, suivie par un accueil particulièrement amical. Des propos à bâtons rompus continuent à s'échanger sur différents aspects de l'histoire locale et notamment celle du château de l'Aigle.

## Bibliographie.

---

Pour en savoir plus...

Les quelques orientations bibliographiques proposées n'ont pas la prétention d'être exhaustives. Elles ont simplement pour vocation de proposer au lecteur curieux, qui souhaite en savoir un peu plus, quelques ouvrages généraux dont la notoriété n'est plus à démontrer, mais qui restent cependant assez faciles à lire.

### *I – Le Moyen Age en Occident et en Franche-Comté :*

LE GOFF (Jacques) « La civilisation de l'Occident médiéval », ARTHAUD, Paris, 1984.

FIETIER (Roland, dir.) « Histoire de la Franche-Comté », Toulouse, 1977.

MARIOTTE (Jean-Yves) « Le comté de Bourgogne sous les Hohenstaufen (1156-1208) », Besançon, 1963.

« Eclats d'histoire – 10 ans d'archéologie en Franche-Comté, 25 000 ans d'héritages », CETRE, Besançon, 1995.

### *II – Economie rurale, artisanat et commerce au Moyen Age :*

DUBY (Georges), « L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval », 2 tomes, FLAMMARION, collection « CHAMPS », 1977.

DUBY (Georges), « Seigneurs et paysans », FLAMMARION, collection « CHAMPS », 1988.

LE GOFF (Jacques) « Marchands et banquiers du Moyen Age », ARTHAUD, P.U.F., 1958 - 1980.

MORDEFROID (Jean-Luc), « La vallée du Hérisson et ses 31 cascades », Uxelles, 1989.

MORDEFROID (Jean-Luc), « Moines et chanoines métallurgistes en Franche-Comté du V<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle », dans « De la mine à la forge en Franche-Comté des origines au XIX<sup>ème</sup> siècle. Approche archéologique et historique », Besançon, 1990 (pages 85 – 116).

Pour en savoir plus (suite).

*III – La vie religieuse au Moyen Age :*

BENOIT (Dom Paul), « Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude », Montreuil-sur-Mer, 1890-1892.

GASPARD (B.), « Histoire de Gigny », Lons-le-Saunier, 1843.

LACROIX (Pierre), « Eglises jurassiennes romanes et gothiques », Besançon, 1981.

LOCATELLI (René) et alii, « L'abbaye de Baume-les-Messieurs », Lons-le-Saunier, 1978.

MORDEFROID (Jean-Luc), « Chartreuses en Franche-Comté », Dole, 1984.

MOYSE (Gérard), « Les origines du monachisme dans le diocèse de Besançon (V<sup>ème</sup> – X<sup>ème</sup> siècles) », Paris, 1973.

REY (Maurice, dir.), « Besançon et Saint-Claude », collection « Histoire des diocèses de France », Paris, 1977.

TOURNIER (René), « Les églises comtoises. Leur architecture des origines au XVIII<sup>ème</sup> siècle », Paris, 1954.

« Chartreuses du massif jurassien du XII<sup>ème</sup> siècle à nos jours », Besançon, 1995.

« Itinéraires monastiques jurassiens », Centre Jurassien du Patrimoine, 1997.

« Eglises romanes du Jura », Centre Jurassien du Patrimoine, 1998.

« L'abbaye de Baume-les-Messieurs », Centre Jurassien du Patrimoine, 1999.

*IV – Chevaliers et châteaux forts :*

DUBY (Georges), « La société chevaleresque », FLAMMARION, collection « CHAMPS ».

BROSSAULT de RAMBEY (H.), « L'enceinte de Lons-le-Saunier (XIV<sup>ème</sup> – XVI<sup>ème</sup> siècles) », Université Paris I, 1995.

CLAVEL (B.), « Pratiques alimentaires dans deux demeures seigneuriales de la région de Lons-le-Saunier (XIII<sup>ème</sup> – XVI<sup>ème</sup> siècles) », Université Paris I, 1990.

JEANJACQUOT (J-C., dir.), « Pymont, la forteresse oubliée (XIII<sup>ème</sup> – XV<sup>ème</sup> siècles), entre les Vienne et les Chalon », Besançon, 1993.

MORDEFROID (Jean-Luc), « Chalain-Fontenu, une seigneurie comtoise (XII<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècles) », Travaux de la Société d'Emulation du Jura (1985), Lons-le-Saunier, 1987.

MORDEFROID (Jean-Luc), et THEVENIN (Charles), « Evocation de la seigneurie et du « chastel » du Mont Rivel (XII<sup>ème</sup> – XVI<sup>ème</sup> siècles) », « Mont Rivel. Promenade historique et bucolique », Besançon, 2002.

# 1 - Voir le site autrement : promenades "médiévales" au pays des lacs et des cascades.

## 2. Les Cascades du Hérisson et l'artisanat au Moyen Age

### I - Laborare ... Economie rurale et émergence de l'artisanat et du commerce

Les invasions dites barbares, qui firent voler en éclats un empire romain vieillissant qui n'en finissait pas de mourir, désorganisèrent durablement le tissu urbain, la production artisanale et les échanges commerciaux hérités de l'Antiquité.

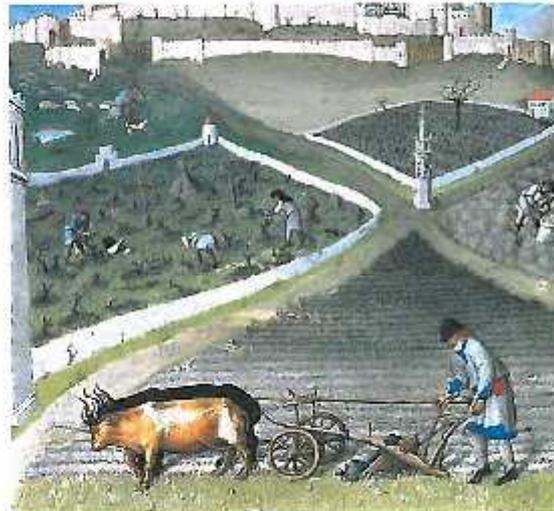
Les désordres qui ruinèrent l'ordre établi, engendrèrent une société et une économie essentiellement rurales. Nourrir, voire plus simplement et plus dramatiquement assurer la survie de petites communautés morcelées, et souvent totalement autarciques, était la préoccupation majeure à l'aube de ce Moyen Age naissant.



III. Les très riches heures du Duc de Berry

Plus tard, ce fut notamment l'augmentation de la Surface Agricole Utilisée, consécutive aux « essartages » (défrichements), et l'amélioration des rendements agricoles, conséquence en particulier des progrès techniques (généralisation de l'usage de la charrue au détriment de l'araire, recours plus systématique aux fumures animales, à l'assolement triennal,...), qui permirent, particulièrement à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle, le renouveau des centres urbains, des activités artisanales et des échanges commerciaux (grandes foires de Champagne,...).

Y. HESSOU et A.C. CHOLEY - 2002



II. Les très riches heures du Duc de Berry

La multiplication, le long du Hérisson, d'établissements utilisant la force de l'eau pour mouder le grain, fouler le drap, battre le chanvre, tanner les peaux, forger et travailler les métaux,..., est un bel exemple local de ce renouveau, au Moyen Age, d'un artisanat, à l'origine essentiellement destiné à servir et à compléter une économie principalement rurale.

L'établissement le plus ancien, celui du Saut-Girard, vraisemblablement antérieur au XII<sup>ème</sup> siècle, était au XVIII<sup>ème</sup> siècle une importante forge qui dépendait des chartreux de Bonlieu. Les activités artisanales perdurèrent dans la vallée jusqu'à la fin de la première guerre mondiale ; les moulins « Jacquand » et « Jeunet », cessèrent en effet toute activité dans les années 1920 et 1930.

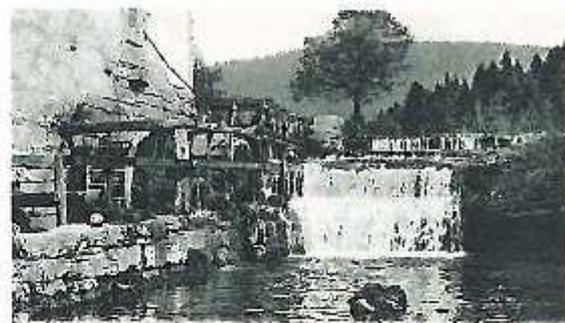


Illustration Le Moulin-Jeunet vers 1910, collection U.R.A.C.